



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

**LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE**

PRÉSENTATION RELEVÉ PERSONNEL DE RETRAITE 2015

Présenté par Yanick Gendron
Bureau de la retraite

Novembre 2016

OBJECTIFS DE LA SÉANCE

- Vous aider à mieux comprendre votre relevé personnel de retraite que vous recevez annuellement.
- Vous présenter les grandes lignes de votre régime de retraite tel qu'il est en ce moment.
- Répondre à vos questions.



ORDRE DU JOUR

- 1) Éléments de base du régime de retraite
- 2) Présentation des différentes sections du relevé personnel annuel
- 3) Liens utiles
- 4) Période de questions
- 5) Annexe – Calcul détaillé de la projection à 55 ans

Note:

À la suite de l'adoption de la Loi n° 13 à l'Assemblée Nationale le 8 juin 2016, il y aura une restructuration du Régime de retraite de la Corporation de Polytechnique ce qui entrainera des modifications aux prestations de retraite (prestations accessoires).

Cette présentation a été préparée avec les dispositions du Régime telles qu'en vigueur au 1er janvier 2016.



ORDRE DU JOUR

1) Éléments de base du régime de retraite

- 2) Présentation des différentes sections du relevé personnel annuel
- 3) Liens utiles
- 4) Période de questions
- 5) Annexe – Calcul détaillé de la projection à 55 ans



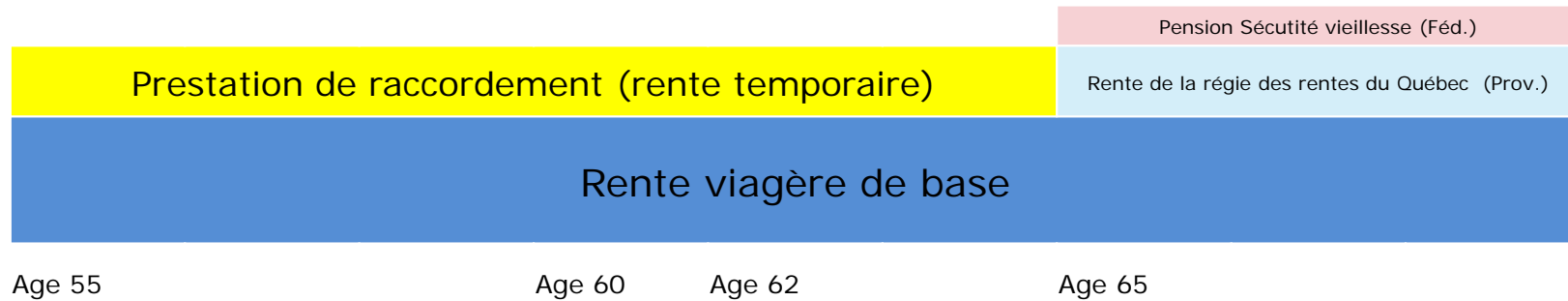
ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE

Régime à prestations déterminées

- La rente est calculée selon une formule connue.
- Une rente viagère (payable toute votre vie) et une rente temporaire qui est payable jusqu'à 65 ans.
- Possibilité de partir à la retraite dès l'âge de 55 ans.
- L'âge de retraite normale est de 65 ans.



ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE



ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE

Ancien volet : service avant le 1er janvier 2014



Nouveau volet: service à partir du 1er janvier 2014



ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE

Caractéristiques de l'**ancien** volet

- Formule de rente:
2 % X service crédité avant le 1er janvier 2014 X traitement moyen des **3** meilleures années
- L'âge de retraite sans réduction est de 60 ans.
- La réduction pour anticipation est de 3% par année avant 60 ans.
- Indexation automatique variant selon certaines périodes de service et possibilité d'une indexation ponctuelle.



ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE

Caractéristiques du **nouveau** volet

- Formule de rente:
2 % X service crédité à partir du 1er janvier 2014 X traitement moyen des **5** meilleures années
- L'âge de retraite sans réduction est de 62 ans.
- La réduction pour anticipation est de 5% par année entre 60 et 62 ans et de 3% par année avant 60 ans.
- Pas d'indexation automatique. Si certaines conditions sont remplies, il y a possibilité d'indexation de la rente.
- Cotisations au Fonds de stabilisation.



ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE

Définition de conjoint

- Marié(e) ? Union civile ?

Non



- Vit maritalement avec vous depuis au moins 3 ans ?

Non



- Vit maritalement avec vous depuis au moins 1 an et enfants adoptés, nés ou à naître?

Non



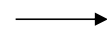
Aucun conjoint admissible

Oui



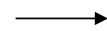
Conjoint

Oui



Conjoint

Oui



Conjoint



ÉLÉMENTS DE BASE DU RÉGIME DE RETRAITE

Définition de bénéficiaire

Le bénéficiaire est la personne qui recevra la valeur de vos droits au régime de retraite à votre décès.

Au Québec, le conjoint qui est qualifié à ce titre, reçoit en priorité la valeur de vos droits. Advenant que vous n'avez pas de conjoint au moment de votre décès, ce sera le bénéficiaire qui recevra cette valeur.



ORDRE DU JOUR

- 1) Éléments de base du régime de retraite
- 2) Présentation des différentes sections du relevé personnel annuel**
- 3) Liens utiles
- 4) Période de questions
- 5) Annexe – Calcul détaillé de la projection à 55 ans



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

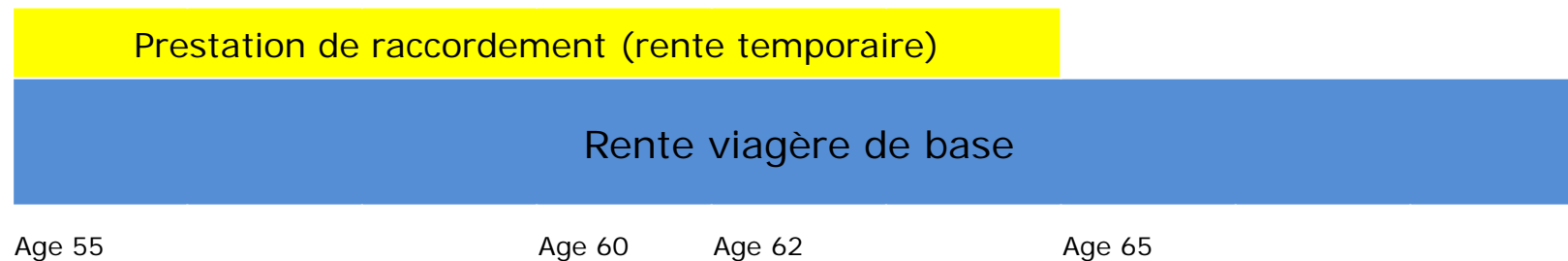
Données personnelles	Données financières
<ul style="list-style-type: none"> - Matricule : 000000 - Sexe : SEXE - Date de naissance : DATE NAISSANCE - Statut matrimonial : Avec conjoint - Date d'entrée en fonction : DATE ENTRÉE - Date d'adhésion au régime de retraite : DATE ADHÉSION - Province d'emploi : Québec - Nom du conjoint : CONJOINT - Nom du (des) bénéficiaire(s) : AUCUN NOM AU REGISTRE 	<p>Ancien volet (pour le service décompté jusqu'au 31 décembre 2013) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service décompté (incluant 0,5000 année(s) de service racheté) : 23,2500 année(s) - Traitement moyen (3 ans) : 54 238,75 \$ - Traitement ajusté moyen (3 ans) : 36 157,60 \$ <p>Nouveau volet (pour le service décompté à partir du 1^{er} janvier 2014) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service décompté : 2,0000 année(s) - Traitement moyen (5 ans) : 50 692,75 \$ - Traitement ajusté moyen (5 ans) : 33 491,74 \$ - Traitement annualisé aux fins du régime en 2015 : 59 285,00 \$
<p>Rachat de service passé Nos registres indiquent que vous avez versé les cotisations requises pour le rachat de service passé. Le service décompté total qui en découle est de 0,5000 année(s) et les cotisations versées pour rachat avec intérêt en date du 31 décembre 2015 sont égales à 1 300,00 \$. Les montants de rente, le service décompté et le solde des cotisations qui figurent dans ce relevé tiennent compte de ce rachat.</p>	



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Traitement moyen

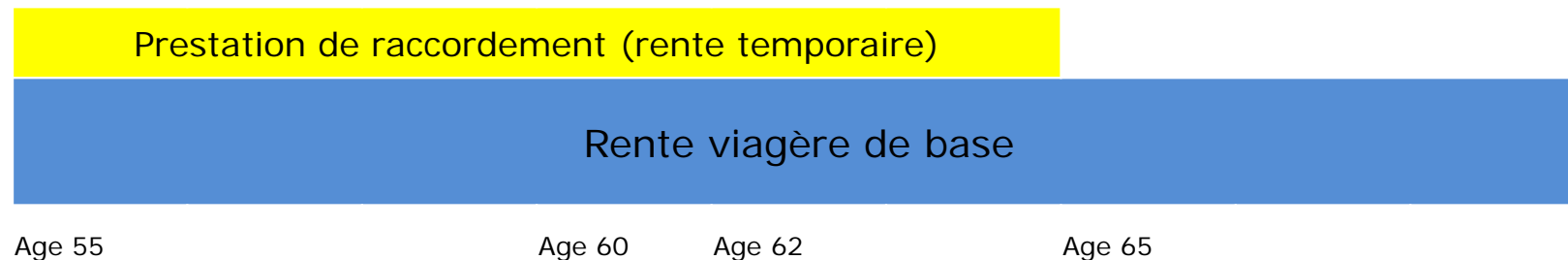
- Le traitement moyen sert à calculer la rente payable avant l'âge de 65 ans (somme de la partie jaune et de la partie bleue).



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Traitement ajusté moyen

- Le traitement ajusté moyen sert à calculer la rente viagère (partie bleue). La rente qui sera versée à partir de 65 ans.
- Le traitement ajusté est le gain annualisé moins 35% de ce gain jusqu'à concurrence du maximum annuel des gains admissibles (MAGA).



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Calcul du traitement moyen et du traitement ajusté moyen

1- Classement des gains annualisés

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Gain cotisable	59 285,00	54 550,00	37 293,75	46 350,00	44 200,00	43 250,00	44 935,00
Service crédité	1,0000	1,0000	0,7500	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Gain annualisé	59 285,00	54 550,00	49 725,00	46 350,00	44 200,00	43 250,00	44 935,00
Rang gain annualisé	1	2	3	4	6	7	5

2- Calcul du traitement moyen et du traitement ajusté moyen pour l'ancien volet

Année	Gain annualisé	MAGA	Trait. ajusté	Service	Gain Ann. X Service	Trait. Ajust. X Service
2015	59 285,00	53 600,00	40 525,00	1,0000	59 285,00	40 525,00
2014	54 550,00	52 500,00	36 175,00	1,0000	54 550,00	36 175,00
2013	49 725,00	51 100,00	32 321,25	0,7500	37 293,75	24 240,94
2012	46 350,00	50 100,00	30 127,50	0,2500	11 587,50	7 531,88
Total				3,0000	162 716,25	108 472,82

Traitement moyen (3 ans) 54 238,75
 Traitement ajusté moyen (3 ans) 36 157,60



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Calcul du traitement moyen et du traitement ajusté moyen

3- Calcul du traitement moyen et du traitement ajusté moyen pour le nouveau volet

Année	Gain annualisé	MAGA	Trait. ajusté	Service	Gain Ann. X Service	Trait. Ajust. X Service
2015	59 285,00	53 600,00	40 525,00	1,0000	59 285,00	40 525,00
2014	54 550,00	52 500,00	36 175,00	1,0000	54 550,00	36 175,00
2013	49 725,00	51 100,00	32 321,25	0,7500	37 293,75	24 240,94
2012	46 350,00	50 100,00	30 127,50	1,0000	46 350,00	30 127,50
2009	44 935,00	46 300,00	29 207,75	1,0000	44 935,00	29 207,75
2011	44 200,00	48 300,00	28 730,00	0,2500	11 050,00	7 182,50
Total				5,0000	253 463,75	167 458,69

Traitement moyen (5 ans) 50 692,75
 Traitement ajusté moyen (5 ans) 33 491,74



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente constituée

Ancien volet :

Au 31 décembre 2015, vous vous êtes constitué une rente annuelle de 25 221 \$, payable du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} août 2030 inclusivement, et une rente annuelle de 16 813 \$ payable à compter du 1^{er} septembre 2030.

$$\begin{aligned} 25\,221 \$ &= 2 \% \times \text{service crédité de l'ancien volet} \times \text{traitement moyen 3 ans} \\ &= 2 \% \times 23,2500 \times 54\,238,75 \$ \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 16\,813 \$ &= 2 \% \times \text{service crédité de l'ancien volet} \times \text{traitement ajusté moyen 3 ans} \\ &= 2 \% \times 23,2500 \times 36\,157,60 \$ \end{aligned}$$

Le 1^{er} septembre 2025 est l'âge de retraite sans réduction de l'ancien volet (60 ans)

Le 1^{er} septembre 2030 est l'âge de retraite normal (65 ans)



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente constituée

Nouveau volet :

Au 31 décembre 2015, vous vous êtes constitué une rente annuelle de 2 028 \$, payable du 1^{er} septembre 2027 au 1^{er} août 2030 inclusivement, et une rente annuelle de 1 340 \$ payable à compter du 1^{er} septembre 2030.

$$\begin{aligned} 2\,028 \$ &= 2 \% \times \text{service crédité du nouveau volet} \times \text{traitement moyen 5 ans} \\ &= 2 \% \times 2,0000 \times 50\,692,75 \$ \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 1\,340 \$ &= 2 \% \times \text{service crédité du nouveau volet} \times \text{traitement ajusté moyen 5 ans} \\ &= 2 \% \times 2,0000 \times 33\,491,74 \$ \end{aligned}$$

Le 1^{er} septembre 2027 est l'âge de retraite sans réduction du nouveau volet (62 ans)

Le 1^{er} septembre 2030 est l'âge de retraite normal (65 ans)



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Retraite anticipée

Dans cette section, on vous informe habituellement des dates suivantes:

- Première date à laquelle vous pouvez partir à la retraite (55 ans)
- Date de retraite sans réduction pour l'ancien volet (60 ans)
- Date de retraite dans réduction pour le nouveau volet (62 ans)

On vous présente également un tableau qui résume les pourcentages de rente payable applicables selon le volet pour une retraite à un âge exact.

Âge de retraite	Ancien volet	Nouveau volet
55 ans	85 %	75 %
56 ans	88 %	78 %
57 ans	91 %	81 %
58 ans	94 %	84 %
59 ans	97 %	87 %
60 ans	100 %	90 %
61 ans	100 %	95 %
62 à 65 ans	100 %	100 %



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Programme de retraite anticipée (PRA)

On se qualifie à ce programme selon des critères de catégorie d'emploi, d'âge et de service.

Le PRA est un montant supplémentaire accordé pour améliorer les prestations jusqu'à concurrence de ce montant ou des maximums de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'amélioration des prestations s'effectue selon cet ordre:

- Élimination de la réduction de la rente (pour une retraite avant 62 ans)
- Augmentation de la prestation de raccordement (rente temporaire)

Ces améliorations sont financées par le régime.

Si le coût actuariel de ces améliorations n'a pas atteint le montant supplémentaire qui vous est accordé, le solde peut vous être versé par l'École.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Programme de retraite anticipée (PRA)

Le montant supplémentaire correspond à un pourcentage du salaire de base au moment de la retraite.

Le pourcentage est obtenu par la multiplication de la modulation en fonction de l'âge et de la modulation en fonction des années de service.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Modulation en fonction de l'âge

Âge	% du salaire
55 ans	180 %
56 ans	$180 \% - (m/12) \times 10 \%$
57 ans	$170 \% - (m/12) \times 10 \%$
58 ans	$160 \% - (m/12) \times 20 \%$
59 ans	$140 \% - (m/12) \times 20 \%$
60 ans	$120 \% - (m/12) \times 20 \%$
61 ans	$100 \% - (m/12) \times 20 \%$
62 ans	$80 \% - (m/12) \times 20 \%$
63 ans	$60 \% - (m/12) \times 20 \%$
64 ans	$40 \% - (m/12) \times 20 \%$
65 ans	0 %

m = nombre de mois complets qui se sont écoulés entre le dernier anniversaire de naissance et la date de retraite



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Modulation en fonction des années de service

Années de service complétées			% du salaire
Enseignants	Cadres	Autres	
20	22	25	50 % + (m/12) x 10 %
21	23	26	60 % + (m/12) x 10 %
22	24	27	70 % + (m/12) x 10 %
23	25	28	80 % + (m/12) x 10 %
24	26	29	90 % + (m/12) x 10 %
25 et +	27 et +	30 et +	100 %

m = nombre de mois complets en excédent du nombre d'années complètes de service



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. **En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées**, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Les montants de base, de prestations de raccordement et du Programme de retraite anticipée (PRA) illustrés ci-dessus tiennent compte des réductions de retraite anticipée du régime, s'il y a lieu, et des règles de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les rentes viagères, de raccordement et combinées. **Notez bien qu'il s'agit ici d'une estimation qui vise à vous donner une idée de votre revenu de retraite en comparaison avec votre salaire actuel.** Cette estimation est donc fondée sur votre taux de salaire et les prestations payables par les régimes d'État au 1^{er} janvier 2016. Les prochains relevés tiendront compte de l'évolution de votre situation, des dispositions du régime applicables et de toute modification apportée.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Projection du service crédité * :

- Pour un employé à temps plein, le service est projeté entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de retraite comme s'il continuait à travailler à temps plein.
- Pour un employé à temps partiel (% fixe), le service est projeté entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de retraite selon le % travaillé.
- Pour un employé à temps partiel (% variable), le service est projeté entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de retraite selon la moyenne de service crédité des 5 dernières années.

Projection du salaire * :

- Pour un employé à temps plein, le salaire est projeté entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de retraite selon son taux de salaire effectif au 31 décembre 2015.
- Pour un employé à temps partiel, les salaires utilisés pour les différentes dates de retraite sont les salaires que l'on retrouve à la section « Données financières ».

* Décisions administratives aux fins d'illustration des projections seulement.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Dates de retraite présentées dans le tableau.

Le relevé présente un **maximum** de 4 projections, les dates possibles sont les suivantes:

- Âge de retraite à laquelle on devient éligible au PRA (minimum 55 ans)
- À 60 ans (retraite sans réduction de l'ancien volet)
- À 62 ans (retraite sans réduction du nouveau volet)
- À 65 ans (retraite normale)
- Le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date du relevé annuel lorsque l'âge atteint se retrouve entre les autres dates proposées.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Voici les différentes étapes pour chacune des projections que l'on retrouve dans ce tableau:

1. Projection du service crédité et du salaire
2. Calcul des traitements moyens avec ces nouvelles données
3. Calcul de la rente acquise
4. Application de la réduction sur la rente acquise
5. Calcul des rentes maximales de l'Agence de revenu du Canada et application de celles-ci aux rentes acquises réduites.
6. Calcul de la rente viagère de base
7. Calcul de la prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)
8. Calcul du montant du PRA



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Voici les différentes étapes pour chacune des projections que l'on retrouve dans ce tableau:

9. Élimination de la réduction de la rente viagère
10. Élimination de la réduction de la rente temporaire
11. Calcul du coût actuariel de l'élimination de la réduction des rentes viagères et temporaires
12. Calcul du montant résiduel du PRA
13. Augmentation de la rente temporaire provenant du PRA
14. Calcul de la prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans) provenant du PRA
15. Calcul de la rente estimative totale payable du régime de la date de retraite jusqu'à 65 ans
16. Calcul de la rente estimative totale payable du régime à compter de 65 ans



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Partage des prestations

Veillez noter que les montants de rente indiqués dans le présent relevé ne tiennent pas compte du partage de vos prestations avec votre ex-conjoint suite à la rupture de votre union. Ainsi, en raison du montant versé à votre ex-conjoint, si vous prenez votre retraite à 65 ans, une rente annuelle de 2 178,22 \$ sera déduite de votre rente constituée. Si vous décidez de prendre votre retraite à un autre âge, décédez ou mettez fin à votre participation avant la retraite, le montant payable sera rajusté afin de tenir compte de l'équivalent actuariel de cette rente.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Mode de versement de la rente

La rente du régime est fondée sur le mode normal de service de la rente. Selon ce mode normal de service, si votre décès survient dans les 120 mois qui suivent la date de votre retraite, votre rente continuera d'être versée à votre conjoint admissible pour le reste de ces 120 mois. Par la suite, 60 % de votre rente continuera d'être versée à votre conjoint admissible sa vie durant. Si vous et votre conjoint décédez dans les 120 mois qui suivent la date de votre retraite, le bénéficiaire du dernier survivant recevra la valeur actualisée du solde de ces 120 versements. Si vous n'avez pas de conjoint au moment de votre retraite, le mode normal prévoit que si votre décès survient dans les 120 mois qui suivent la date de votre retraite, votre bénéficiaire recevra la valeur actualisée du solde de ces 120 versements. Des modes de service facultatifs sont également offerts.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Mode de versement de la rente

Le mode de versement de la rente varie selon votre statut matrimonial.

Le conjoint se qualifie au moment de la retraite ou à votre décès, selon la première de ces éventualités.

Vous devrez choisir un mode de versement lors de la signature de vos documents de départ à la retraite.

Avec conjoint :

- Rente garantie* de 10 ans et rente de 60 % réversible au conjoint survivant (mode normal)
- Rente garantie* de 10 ans et rente de 75 % réversible au conjoint survivant
- Rente garantie* de 10 ans et rente de 100 % réversible au conjoint survivant

Les modes facultatifs sont réduits actuariellement par rapport au mode normal pour tenir compte de la possibilité d'un paiement plus élevé au conjoint survivant.

* La période de garantie débute à la date de retraite



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de retraite

Mode de versement de la rente

Sans conjoint :

- Rente comportant une garantie* de 10 ans (mode normal)
- Rente dont le versement cesse à votre décès
- Rente comportant une garantie* de 5 ans
- Rente comportant une garantie* de 15 ans

Les modes facultatifs sont augmentés ou réduits actuariellement par rapport au mode normal pour tenir compte de la période de garantie plus courte ou plus grande que le mode normal.

* La période de garantie débute à la date de retraite



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de cessation d'emploi

Dans cette section on vous présente les options que vous avez advenant un départ au 31 décembre 2015.

Les options présentées varient selon l'âge atteint au 31 décembre 2015:

Âge inférieur à 55 ans:

- Rente acquise à 60 ans (ancien et nouveau volet réduit) ou à 62 ans (service dans le nouveau volet seulement).
- Option de transfert: montant estimatif en date du 31 décembre 2015 de la valeur de la rente acquise.

Âge supérieur à 55 ans:

- Rente acquise présentée dans la section rente constituée.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de cessation d'emploi

Option de transfert

Le transfert peut être effectué en tout temps avant votre 55^e anniversaire de naissance.

Le montant estimatif peut varier de façon importante selon la date à laquelle il est calculé, en raison notamment de la variation du taux d'intérêt. Votre valeur de transfert tient compte de la réduction de la rente suite au partage de vos droits avec votre ex-conjoint s'il y a lieu.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Prestations de décès

Décès avant la retraite

Si votre décès était survenu le 31 décembre 2015, votre conjoint ou, si vous n'aviez pas de conjoint, votre bénéficiaire aurait reçu une somme égale à la valeur de la rente constituée à la date de votre décès. Cette même personne aurait aussi reçu, le cas échéant, vos cotisations excédentaires, majorées des intérêts ainsi que votre prestation additionnelle, s'il y a lieu.

Votre conjoint, s'il y a lieu, peut renoncer aux prestations de décès décrites ci-dessus en complétant le formulaire prévu à cet effet. Les prestations payables à votre décès seraient alors versées à votre bénéficiaire désigné. Si votre conjoint désire renoncer aux prestations de décès, veuillez contacter la personne-ressource.

Décès pendant la retraite

Si votre décès survient pendant la retraite, les prestations varieront selon que vous ayez un conjoint ou non au moment de prendre votre retraite et selon le mode de service de la rente choisi.



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RELEVÉ PERSONNEL ANNUEL

Vos cotisations

	Ancien volet	Nouveau volet
Totales majorées des intérêts au 31 décembre 2014	65 270,12 \$	4 235,78 \$
Versées en 2015	S/O	4 729,34 \$
Intérêts crédités en 2015	2 232,24 \$	225,74 \$
Totales majorées des intérêts au 31 décembre 2015	67 502,36 \$	9 190,86 \$

Vos cotisations au fonds de stabilisation

	Nouveau volet
Totales majorées des intérêts au 31 décembre 2014	580,67 \$
Versées en 2015	688,23 \$
Intérêts crédités en 2015	31,63 \$
Totales majorées des intérêts au 31 décembre 2015	1 300,53 \$

En 2015, l'ensemble de vos cotisations ont porté intérêt au taux de 3,42 %. Ce taux est celui du rendement net de la caisse de retraite calculé pour l'année.



ORDRE DU JOUR

- 1) Éléments de base du régime de retraite
- 2) Présentation des différentes sections du relevé personnel annuel

3) Liens utiles

- 4) Période de questions
- 5) Annexe – Calcul détaillé de la projection à 55 ans



LIENS UTILES

Site internet du régime de retraite : www.polymtl.ca/retraite

Vous y trouverez plusieurs informations sur le régime de retraite dont le formulaire de déclaration de conjoint et désignation de bénéficiaire.

À la section liens utiles, vous trouverez des liens qui vous dirigeront vers le gouvernement du Canada et vers Retraite Québec.



BUREAU DE LA RETRAITE

Claudine Morin-Massicotte

Directrice du Bureau de la retraite
poste 4171, Administration générale, gouvernance des comités

Renée Brunette en remplacement temporaire de Claudia Patenaude

Secrétaire de direction
poste 2203, Accueil, questions des retraités

Sophie Aure en remplacement temporaire de Annie Houle

Technicienne en administration
poste 4093, Adhésion des participants, changement de bénéficiaires, relevé de cessation

Yanick Gendron

Conseiller principal
poste 3267, Rencontre de planification et départ à la retraite, explications sur le régime

Nancy Martins

Analyste au régime
poste 2412, Questions des participants, rencontre de départ à la retraite, assistance aux comités



ORDRE DU JOUR

- 1) Éléments de base du régime de retraite
- 2) Présentation des différentes sections du relevé personnel annuel
- 3) Liens utiles

4) Période de questions

- 5) Annexe – Calcul détaillé de la projection à 55 ans



PÉRIODE DE QUESTIONS



ORDRE DU JOUR

- 1) Éléments de base du régime de retraite
- 2) Présentation des différentes sections du relevé personnel annuel
- 3) Liens utiles
- 4) Période de questions
- 5) Annexe – Calcul détaillé d'une projection à 55 ans**



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

1^{ère} étape : projection du service crédité et du salaire

Dans notre exemple l'employé travaille à temps plein et a un taux de salaire de 60 000 \$ au 31 décembre 2015.

Le service crédité entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 août 2020 est de 4,6658.

Le salaire pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 est de 60 000 \$.

Le salaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020 est de 39 945,21 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

2^e étape: calcul des traitements moyens avec ces nouvelles données

Ancien volet:

Le traitement moyen 3 ans est de 60 000,00 \$

Le traitement ajusté moyen 3 ans est de 40 785,00 \$

Nouveau volet:

Le traitement moyen 5 ans est de 59 952,20 \$

Le traitement moyen 5 ans est de 40 767,62 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

3^e étape: calcul de la rente acquise

Ancien volet:

$$27\,900,00 \$ = 2\% \times 23,2500 \times 60\,000,00 \$$$

$$18\,965,03 \$ = 2\% \times 23,2500 \times 40\,785,00 \$ \text{ (rente viagère)}$$

$$8\,934,97 \$ = 27\,900,00 \$ - 18\,965,03 \$ \text{ (rente temporaire)}$$

Nouveau volet:

$$7\,992,59 \$ = 2\% \times 6,6658 \times 59\,952,20 \$$$

$$5\,434,98 \$ = 2\% \times 6,6658 \times 40\,767,62 \$ \text{ (rente viagère)}$$

$$2\,557,61 \$ = 7\,992,59 \$ - 5\,434,98 \$ \text{ (rente temporaire)}$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

4^e étape: application de la réduction sur la rente acquise

Ancien volet:

15 % de réduction pour une retraite à 55 ans

16 120,28 \$ = 18 965,03 \$ X 85 % (rente viagère réduite de 2 844,75 \$)

7 594,72 \$ = 8 934,97 \$ X 85 % (rente temporaire réduite de 1 340,25 \$)

Nouveau volet:

25 % de réduction pour une retraite à 55 ans

4 076,24 \$ = 5 434,98 \$ X 75 % (rente viagère réduite de 1 358,74 \$)

1 918,21 \$ = 2 557,61 \$ X 75 % (rente temporaire réduite de 639,40 \$)



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

5^e étape: Calcul des rentes maximales de l'Agence de revenu du Canada et application de celles-ci aux rentes acquises réduites.

Dans notre exemple aucune rente n'est limitée.

6^e étape: Calcul de la rente viagère de base

Rente viagère de base = somme des rentes viagères acquises réduites de l'ancien et du nouveau volet

$$20\ 196,52 \$ = 16\ 120,28 \$ + 4\ 076,24 \$$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

7^e étape: Calcul de la prestation de rattachement (jusqu'à 65 ans)

Prestation de rattachement = somme des rentes temporaires acquises réduites de l'ancien et du nouveau volet

$$9\ 512,93 \$ = 7\ 594,72 \$ + 1\ 918,21 \$$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

8^e étape: Calcul du montant du PRA

Dans notre exemple, le taux de salaire est de 60 000 \$, la modulation en fonction de l'âge est de 180 % et la modulation en fonction des années de service est de 100 %.

Le montant accordé du PRA est de 108 000 \$ (60 000 \$ X 180 % X 100 %).



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

9^e étape: Élimination de la réduction de la rente viagère

Réduction de la rente viagère = somme de la réduction de la rente acquise viagère de l'ancien et du nouveau volet

$$4\ 203,49 \$ = 2\ 844,75 \$ + 1\ 358,74 \$$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
- Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
- Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
- De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
- À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

10^e étape: Élimination de la réduction de la rente temporaire

Réduction de la rente temporaire= somme de la réduction de la rente acquise temporaire de l'ancien et du nouveau volet

$$1\,979,65 \$ = 1\,340,25 \$ + 639,40 \$$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

11^e étape: Calcul du coût actuariel de l'élimination de la réduction des rentes viagères et temporaires

Le coût actuariel tient compte d'une espérance de rendement (taux d'actualisation), de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie (durée estimative du paiement).

L'espérance de vie tient compte du genre (homme/femme), du statut matrimonial (marié/célibataire), de l'âge et du genre du conjoint s'il y a lieu.

Dans notre exemple, le coût actuariel de l'élimination de la réduction de la rente viagère est de 67 265 \$ et le coût actuariel de l'élimination de la réduction de la rente temporaire est de 14 850\$.



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

12^e étape: Calcul du montant résiduel du PRA

Le montant accordé du PRA est réduit du coût actuariel de l'élimination de la réduction des rentes acquises de l'ancien et du nouveau volet. Le montant résiduel du PRA est de 25 885 \$.

$$25\ 885\ \$ = 108\ 000\ \$ - 67\ 265\ \$ - 14\ 850\ \$$$

Ce qui veut dire qu'il reste un montant 25 885 \$ pour l'augmentation de la rente temporaire.



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

13^e étape: Augmentation de la rente temporaire

Dans un premier temps, on calcule l'amélioration potentielle de la rente temporaire de l'ancien et du nouveau volet.

	Ancien volet	Nouveau volet
Rente temporaire maximale de l'ARC	13 589,40 \$	3 896,04 \$
moins Rente temporaire acquise	- 8 934,97 \$	- 2 557,61 \$
Amélioration potentielle	4 654,43 \$	1 338,43 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

13^e étape: Augmentation de la rente temporaire

Ensuite, on calcule le coût actuariel de l'amélioration potentielle de la rente temporaire de l'ancien et du nouveau volet.

Dans notre exemple, le coût actuariel de l'amélioration potentielle de la rente temporaire de l'ancien volet et du nouveau volet est de 44 940 \$.

Puisque que le montant résiduel du PRA (25 885 \$) est inférieur à ce montant, l'augmentation de la prestation de raccordement sera limitée au coût actuariel équivalent au montant résiduel du PRA.



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

13^e étape: Augmentation de la rente temporaire

Dans notre exemple, l'augmentation de la prestation de raccordement de l'ancien volet et du nouveau volet est de 1 470,06 \$.

14^e étape: Calcul de la prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)

Prestation de raccordement = somme de l'élimination de la réduction et de l'augmentation de la rente temporaire de l'ancien et du nouveau volet

$$3\ 449,71\ \$ = 1\ 979,65\ \$ + 1\ 470,06\ \$.$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

15^e étape: Calcul de la rente estimative totale payable du régime de la date de retraite jusqu'à 65 ans

Ce montant est obtenu en additionnant la rente viagère de base, la prestation de rattachement (jusqu'à 65 ans) et les prestations additionnelles provenant du PRA.

$$37\ 363 \$ = 20\ 197 \$ + 9\ 513 \$ + 4\ 203 \$ + 3\ 450 \$$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

Calculs des différents montants que l'on retrouve dans le tableau pour la projection au 1^{er} septembre 2020

16^e étape: Calcul de la rente estimative totale payable du régime à compter de 65 ans

Ce montant est obtenu en additionnant la rente viagère de base et la prestation additionnelle provenant du PRA pour la rente viagère.

$$24\ 400 \$ = 20\ 197 \$ + 4\ 203 \$$$



ANNEXE – CALCUL DÉTAILLÉ D'UNE PROJECTION À 55 ANS

Prestations de retraite

Rente estimative totale à différentes dates de retraite

La date de votre retraite normale est le 1^{er} septembre 2030, à l'âge de 65 ans. En supposant que vous resterez au service de la Corporation jusqu'aux dates indiquées, vous serez admissible au revenu de retraite annuel estimatif suivant, payable jusqu'à votre décès :

	Dates de retraite			
	01-sept-2020 (55 ans)	01-sept-2025 (60 ans)	01-sept-2027 (62 ans)	01-sept-2030 (65 ans)
Rente viagère de base	20 197 \$	27 529 \$	30 112 \$	35 521 \$
Prestation de raccordement (jusqu'à 65 ans)	9 513 \$	12 970 \$	14 187 \$	S/O
Prestations additionnelles (PRA)				
– Rente viagère	4 203 \$	952 \$	S/O	S/O
– Prestation de raccordement (payable jusqu'à 65 ans)	3 450 \$	7 601 \$	6 385 \$	S/O
Rente estimative totale payable du régime				
– De la date de retraite jusqu'à 65 ans	37 363 \$	49 052 \$	50 684 \$	S/O
– À compter de 65 ans	24 400 \$	28 481 \$	30 112 \$	35 521 \$

